

**Département
Des ARDENNES**

=====
**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

Conseillers de la Communauté
en exercice : 43

EFFECTIF LEGAL : 43

**Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 27.09.2022
Convocation faite
Le 13.09.2022**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 19 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le lundi dix-neuf septembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2022, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX (à partir du point n°2022-09-156), Mathieu SONNET, André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF (à partir du point n°2022-09-156), M^{me} Jennifer PECHEUX, MM. Gérard DELATTE, Dominique HAMAIDE, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, M. Gérald GIULIANI, M^{me} Laure BARBE, M. Jacky DEVIN, M^{me} Laëtitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

**Délibération
N°2022-09-165**

**Loi Climat et résilience :
Inventaire obligatoire des
Zones d'Activité
Economique**

Absents excusés : M. Pascal GILLAUX (jusqu'à l'approbation des comptes-rendus du 16 juin et du 26 juillet 2022), M^{me} Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M. Claude WALLENDORFF (jusqu'à l'approbation des comptes-rendus du 16 juin et du 26 juillet 2022), M^{mes} Frédérique CHABOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), Brigitte DUMON (pouvoir à M. Jean GUION).

M. Richard CHRISMENT, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dite Climat et résilience imposant désormais, sous un certain délai, d'établir un inventaire précis des ZAE afin de faciliter la mise en œuvre de l'objectif de « zéro artificialisation nette »,

Considérant que les intercommunalités ont eu l'occasion d'identifier le foncier économique sur leur territoire afin qu'elles se voient transférer les éventuelles zones auparavant communales lors du transfert intégral de la compétence zones d'activité économique (ZAE) aux intercommunalités au 1^{er} janvier 2017 issu de la loi NOTRÉ du 7 août 2015,

Vu la délibération n°2017-07-196 du 12 juillet 2017 relative à la définition des périmètres des zones d'activité économique et des zones d'activité touristique de la Communauté,

Considérant qu'aux termes de la loi susmentionnée/mentionnée signer, l'intercommunalité est chargée d'établir un inventaire des ZAE situées sur son territoire, conformément à l'article L.318-8-2 du Code de l'Urbanisme,

Considérant l'engagement de la procédure d'inventaire ouverte aux propriétaires et occupants des zones d'Activités Economiques Communautaires lancée le 17 août 2022 sur le site web de la Communauté,

La Communauté a donc satisfait à ses obligations.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **prend acte** de cette information.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS



Pour le Président de la Communauté
de Communes Ardenne Rives de Meuse
Le Premier Vice-Président
Daniel DURBECQ